

## Un choix

Plutôt que de parler de « contingence » ou de « nécessité », c'est le terme de « choix » qui me viendrait le plus naturellement.

Il est vrai que « contingence » et « nécessité » renvoient à une logique, la logique modale que Lacan utilise pour fabriquer sa logique sexuelle. Mais « choix » renvoie aussi à une logique, celle de l'aliénation, au fondement de la constitution du sujet comme Lacan l'a montré à un certain moment de son enseignement.

Je préfère donc parler de « choix ». Le « choix » d'avoir reconduit la procédure de la passe que Lacan nous a laissée ; ce choix est d'abord celui de nous situer dans l'enseignement de Lacan. Était-ce un choix forcé ? Peut-être bien, mais qui ne fut pas pour autant un choix arbitraire et que nous avons considéré comme nécessaire pour poursuivre notre chemin dans la psychanalyse. Est-ce un choix définitif ? L'avenir nous le dira autant que l'avenir durera pour nous. Est-il hasardeux ? En tout cas, il est risqué au vu de l'histoire de la passe depuis sa mise en place dans le mouvement psychanalytique ; l'École en a d'ailleurs déjà payé un certain prix. Le premier risque étant qu'il n'y ait pas de nomination comme Lacan l'envisageait déjà pour le groupe italien<sup>1</sup>. Ce choix, nous l'avons fait un à un mais aussi suite à une rencontre entre quelques-uns dont l'expérience des cartels de passe à l'ECF s'était heurtée à une vindicte institutionnelle et quelques autres dont l'expérience de la passe dans leurs institutions à l'époque les avait laissés sur leur faim. Reprendre l'expérience de la passe est logiquement articulé à celui de tenter, d'espérer, voire d'anticiper l'invention d'une école de psychanalyse susceptible d'en supporter la « subversion ». C'est-à-dire la nomination d'Analystes de l'École par ce moyen-là ; d'un autre registre est celle opérée par la « cooptation de sages<sup>2</sup> » ou des pairs<sup>3</sup>. Une école soutenue par un dispositif de passe est

---

<sup>1</sup> J. Lacan, « Note italienne », *Autres Écrits*, p. 307. En l'occurrence, il s'agissait d'entrer dans le groupe par la passe. Le risque étant qu'il n'y ait personne qui y rentre.

<sup>2</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres Écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 245.

supposée se différencier dans son fonctionnement d'une association dans laquelle règne ce mode de recrutement, celui-ci aboutissant toujours par fabriquer des « attendus ».

Dans le texte de présentation que nous avons écrit à la création de l'École nous notions que « le signifiant " école " est devenu différent de lui-même, conformément à la loi du signifiant, à partir de la " Proposition du 9 octobre sur le psychanalyste de l'École " et de la mise en place de l'expérience de la passe à l'École freudienne de Paris [différent par rapport à celui de la fondation de l'EPF par Lacan en 1964]. Et sans doute est-il devenu encore différent du fait de la dissolution de cette école en 1980<sup>4</sup>. » Ceci vaut tout aussi bien pour la passe ; je reprendrai ici volontiers l'expression de Brigitte Lemérier, la passe à l'EpSF ce fut « entre héritage et invention<sup>5</sup> ». Différente de celle que Lacan proposa en 1967, elle l'est à l'EpSF essentiellement dans le mode de composition de ce que fut, à l'EPF le « jury » et aujourd'hui les cartels de passe issus du Collège de la passe. Encore en avons-nous changé sa constitution il y a trois ans. Autre différence majeure, le cartel, formé pour écouter les passeurs d'une passe est dissout une fois son travail terminé. À chaque passe son cartel. Dans la version écrite de la « Proposition d'octobre 67 », Lacan précise un point qui mérite d'être souligné pour saisir la chose. Je signale en passant que c'est un ajout à la version orale de cette Proposition. « Cette place, écrit-il, – [il parle de l'AE ou analyste de l'École] - implique qu'on veuille l'occuper : on ne peut y être qu'à l'avoir demandé de fait, sinon de forme<sup>6</sup>. » Je ne sais pas très bien ce qu'est une « demande de fait » dans cette occurrence, mais la « demande » concerne en tout cas le fait que le passant ne peut se proposer à la passe qu'à la condition qu'il en fasse « lui-même » la demande. Qu'il se fasse « objet » de l'expérience, avec le risque que cela comporte. « J'ai énoncé que le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même. C'est incontestable, mais comporte un risque. J'ajoute que ce risque, dans la passe, il n'est pas obligé de le courir. Il s'y offre

---

<sup>3</sup> La question se pose de savoir si « la cooptation des sages » peut être qualifiée de « nomination ».

<sup>4</sup> Annuaire EpSF, p. 3.

<sup>5</sup> B. Lemérier, « La passe, entre héritage et invention : transmission de la psychanalyse et formation des analystes », dans *Essaim* n°11, Toulouse, Érès, 2003, pp. 179-195.

<sup>6</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *op. cit.*, p. 244.

délibérément<sup>7</sup> », écrivait-il à Élisabeth Roudinesco en 1977. Nul ne peut le faire à sa place ; ni un copain, même bien placé, ni son contrôleur encore moins son analyste. Cela fait partie du « lui-même » de l'autorisation.

C'est donc d'un choix qui est supposé faire structure de notre école dont il s'agit ; celui-ci permettrait-il de sortir des impasses institutionnelles ? J'aimerais tant le constater ; mais au moins permet-il d'aller y voir d'un peu plus près de quel bois ces impasses se chauffent. L'impasse, Lacan en son temps, l'articulait à la « solidarité entre la panne voire les déviations que montre la psychanalyse et la hiérarchie qui y règne ». La hiérarchie est « presque tombée », la théorie en sortira-t-elle revivifiée ? C'est aussi ce que nous avons à « vérifier ». Je reviendrai sur ce mot, mais là n'est pas l'essentiel de mon propos.

Même s'il n'est pas « si facile d'en donner la formule<sup>8</sup> » comme il le dit en 1972, le désir de l'analyste aura été cerné ou du moins qualifié par Lacan par différentes tournures tout au long de ses séminaires, toujours d'une manière prudente. C'est par « un désir averti<sup>9</sup> » qu'il commence dans *L'Éthique de la psychanalyse* en 1959, sans doute « averti » de ce qui va lui arriver s'il poursuit dans sa voie, mais d'abord « averti » de l'impossible du rapport sexuel, réel sur lequel s'ouvre la fin d'une cure. Le désir de l'analyste est « une sorte privilégiée de désir [...] qui se manifeste dans l'interprétation<sup>10</sup> », dit-il dans le séminaire *L'Angoisse*, soit un désir qui se fabrique et qui s'exprime dans la cure et nulle part ailleurs. Un désir qui « n'est pas un désir pur », c'est le désir « d'obtenir la différence absolue<sup>11</sup> », dira-t-il plus tard dans *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*. Le désir de l'analyste c'est d'abord « son énonciation<sup>12</sup> »,

---

<sup>7</sup> Il s'agit d'une lettre adressée à Élisabeth Roudinesco, datée 14 mars 1977, qu'elle publie partiellement dans *Histoire de la psychanalyse en France*, Tome 2, 1925-1985, Paris, Seuil, 1986, p. 638.

<sup>8</sup> J. Lacan, *Lettres de l'École freudienne de Paris n° 9*, décembre 1972, p. 74 : « Si j'ai mis en avant le désir du psychanalyste, d'abord c'est avec un formidable point d'interrogation, et justement en ceci qu'il n'est pas si facile d'en donner la formule. Je ne prétends pas jamais l'avoir donnée moi-même. »

<sup>9</sup> J. Lacan, Séminaire VII, *L'Éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 347.

<sup>10</sup> J. Lacan, Séminaire X, *L'Angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 68.

<sup>11</sup> J. Lacan, Séminaire XI, *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 248.

<sup>12</sup> J. Lacan, Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École, *opus cit.*, p. 251.

écrit-il dans la Proposition de 1967 et enfin un « désir inédit » dans la « Note italienne<sup>13</sup> ».

L'expérience de la passe permet-elle d'en savoir quelque chose de ce désir-là qui ne pourrait être entendu dans la cure ? Et par qui, par le passant, par l'analyste du passant ou par les deux ? C'est ce dont il va être question dans la seconde partie de cette matinée avec la question des passeurs, « il faut un passeur pour entendre ça ». Que *sait-on* de ce désir même après s'être fait l'objet de cette expérience, qu'il y ait eu ou non nomination ? Est-ce là ce que Lacan désigne par « l'échec » de la passe ? Que *sait-on* des *raisons* qui ont présidé à la décision du cartel ? Qui est ce *on* de ce *savoir-là* ou de ce *non-savoir-là* ? Il désigne un assez large éventail de personnes ; il va du cartel de passe ou du moins des membres du cartel de passe, à l'ensemble des membres de l'École en passant par le Collège et surtout par le premier concerné, le passant. Des quelques personnes à qui j'ai posé cette question, une seule m'a répondu en savoir quelque chose, la grande majorité reconnaissant ne rien en savoir. Déjà à l'École freudienne de Paris de nombreuses voix s'élevaient pour fustiger le silence du Jury d'agrément ; les actes du Congrès de Deauville publiés dans le n°23 des Lettres de l'EFP en témoignent, et ça date d'il y a quarante ans, c'était en janvier 1978 ! Et pourtant Claude Conté remarquait que pour certains passants « un non-savoir peut parfois se montrer supportable<sup>14</sup> » et même plus, faire office de pousse au travail et de ne plus en démordre. Ce fut le cas pour moi. Ce n'est pas pour autant qu'il faille s'en contenter.

Si, ni le cartel ni les passeurs ne peuvent faire *savoir* de leur expérience pour l'École, peut-être peut-on attendre cela des passants qu'ils aient été nommés ou pas ? De nombreux textes ont été publiés, à l'EpSF et ailleurs. Soit ils « disent » quelque chose de ce passage au risque de leur énonciation et de la manière dont ils ont pu élaborer les coordonnées du moment qui, dans leur analyse, ont décidé de leur devenir analyste ; soit ils élaborent des critères définis à l'avance par la théorie. Appliquer des critères reviendrait à constituer de nouveaux standards, ce qui va à l'encontre même des objectifs visés dans la passe.

Qu'attendons-nous alors de cette machinerie ? Qu'elle produise justement des énonciations qui seraient susceptibles d'être collectivisées sur son objet : le désir de l'analyste que Lacan qualifiait de « ressort vrai et

---

<sup>13</sup> J. Lacan, *Note Italienne*, Autres Écrits, Paris, Seuil, 2001, p. 309.

<sup>14</sup> Lettres EFP n° 23, p. 39.

dernier de ce qui constitue le transfert<sup>15</sup> ». « Collectiviser » ce n'est pas « divulguer » ni « célébrer », « collectiviser », c'est mettre dans le collectif, c'est mettre à la disposition, partager avec les membres d'une école cette « chose qu'on ne savait pas mais qui, si elle était produite dans un récit, pourrait, devrait se reconnaître dans sa nouveauté singulière<sup>16</sup> ». C'est ce qui fait la singularité du désir de l'analyste mais aussi ce qui rend possible qu'il puisse être reconnu par " quelques autres<sup>17</sup> ".

---

<sup>15</sup> J. Lacan, « Position de l'inconscient », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 844.

<sup>16</sup> Jean-Guy Godin, « Soirée du collège de la passe du 9 novembre 1995 », dans les *Carnets de l'EpSF* n°8, pp. 25-32.

<sup>17</sup> Voir à ce propos les textes de Anne-Marie Braud, « La formation de " quelques autres " : une version d'école ? », dans *Carnets de l'EpSF* n° 44, mars-avril 2003, pp. 9-34 ; et celui de Jean François, « Quelques autres... », dans *Carnets de l'EpSF* n° 30, mai-juin 2000, pp. 15-20.